



Séance extraordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 16 h 30 le 15 décembre 2022, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard;
Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemand-Raymond et Kim Méthot ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon et Denis Vézina;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe;

Sont absents :

Messieurs les conseillers Guy Lacroix et Olivier Cameron-Chevrier.

2022-12-381

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du Règlement n° 1194 autorisant une dépense et un emprunt de 1 775 000 \$ pour le pavage palliatif de certaines rues et l'aménagement d'un corridor scolaire sur la rue Dupras
3. Adoption du Règlement n° 1195 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2023
4. Adoption du Règlement n° 1196 autorisant une dépense et un emprunt de 9 700 000 \$ pour des travaux de réfection du secteur des arbres (phase 1)
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-12-382

RÉSOLUTION

Adoption du Règlement n° 1194 autorisant une dépense et un emprunt de 1 775 000 \$ pour le pavage palliatif de certaines rues et l'aménagement d'un corridor scolaire sur la rue Dupras

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1194;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 1194 autorisant une dépense et un emprunt de 1 775 000 \$ pour le pavage palliatif de certaines rues et l'aménagement d'un corridor scolaire sur la rue Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-12-383

RÉSOLUTION

Adoption du Règlement n° 1195 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1195;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 1195 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-12-384

RÉSOLUTION

Adoption du Règlement n° 1196 autorisant une dépense et un emprunt de 9 700 000 \$ pour des travaux de réfection du secteur des arbres (phase 1)

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1196;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 1196 autorisant une dépense et un emprunt de 9 700 000 \$ pour des travaux de réfection du secteur des arbres (phase 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Période de questions et réponses (16 h 33 - 16 h 42)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2022-12-385

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard
Maire

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière et directrice générale adjointe